

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 05/10/2026

Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAIT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Éléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Étaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

OBJET : 8 - Désignation des représentants du Conseil Municipal dans diverses structures

Délibération n° 008370

Désignation des représentants du Conseil Municipal dans diverses structures

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Maire

La Ville de Besançon est membre de diverses structures pour lesquels le Conseil Municipal doit désigner ses représentants dans ces structures.

Conformément à l'article L 2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les représentants titulaires et suppléants de la Ville de Besançon au sein de ces structures :

Solidarité Doubs Handicap

Titulaire	Suppléant
Jérôme CUPILLARD	Esther SZWARC

Foyer de jeunes travailleurs les Oiseaux

	Ancienne situation	Nouvelle situation
Titulaire	Laurence MULOT CESARI	Myriam LEMERCIER

Foyer de jeunes travailleurs Cassotte

	Ancienne situation	Nouvelle situation
Titulaire	Laurence MULOT CESARI	Myriam LEMERCIER

Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux

	Ancienne situation	Nouvelle situation
Titulaire	Pascal ORLANDI	Djilalli SAHLAOU

Comité des œuvres sociales

	Ancienne situation	Nouvelle situation
Titulaire	Emmanuelle HUOT CUSENIER	Emmanuelle HUOT CUSENIER
Titulaire	Isabelle BORDAT	Isabelle BORDAT
Titulaire	Fabrice TAILLARD	Fabrice TAILLARD
Titulaire		Manon MONNIER
Titulaire		Patrick VERDIER

Mmes Myriam LEMERCIER (1), Manon MONNIER (1), Esther SZWARC (1) et MM. Djilalli SAHLAOU (1) et Patrick VERDIER (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Dans un premier temps, applique de l'article L 2121-21 alinéa 4 du CGCT.

- Dans un second temps, désigne les titulaires et suppléants pour représenter la Ville de Besançon au sein des structures suivantes :
 - Solidarité Doubs Handicap,
 - Foyer de jeunes travailleurs les Oiseaux,
 - Foyer de jeunes travailleurs Cassotte,
 - Comité de quartier Rosemont Saint Ferjeux,
 - COS.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 5

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir
de mémoire, la démocratie participative,
la lutte contre les discriminations,
Correspondant défense,
Didier GENDRAUD



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement